

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS172

présenté par

M. Hetzel, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin,
M. Breton, M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît paradoxal de légaliser dans une proposition de loi examinée de façon conjointe l'euthanasie et le suicide assisté et d'appeler en même temps à une politique de sensibilisation et de prévention du deuil.